

**RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

**QUE l'Assemblée nationale réclame l'abandon par le gouvernement fédéral du projet de constituer un organisme pancanadien de gestion des valeurs mobilières;**

**QU'elle invite le gouvernement fédéral à respecter le renvoi unanime de la Cour suprême du Canada qui, le 22 décembre 2011, déclarait inconstitutionnel le projet fédéral de Loi sur les valeurs mobilières;**

**QU'elle affirme la volonté du Québec de poursuivre sa collaboration avec les provinces canadiennes dans le processus d'harmonisation de la réglementation en valeurs mobilières.**

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 22 NOVEMBRE 2012.**

**Québec, ce vingt-deuxième jour de novembre 2012**

  
**MICHEL BONSAINT**  
Secrétaire général de l'Assemblée nationale